

Que se passe-t-il à la Région Ile de France ?

Depuis la rentrée 2011, les agents techniques des Lycées de la Région Ile de France subissent de plein fouet une politique de régression sociale.

Le Comité technique paritaire de mai 2011 a adopté un nouveau règlement temps de travail qui dégrade les conditions de travail des personnels, rallonge considérablement leur temps de travail et instaure un climat malsain dans les Lycées.

Les élus Front de Gauche, Verts, PS, MODEM, UMP ont voté pour ce règlement, ainsi que le syndicat Indépendants-UNSA.

La CFDT et FO se sont abstenus.

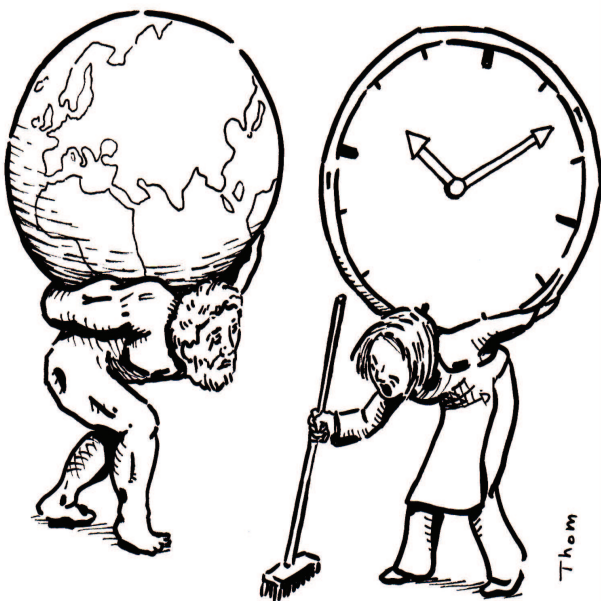
SUD Education, la CGT et le SYNPER-UNSA ont voté contre.

Trois journées d'action ont eu lieu depuis, avec rassemblement devant le siège du conseil régional (Invalides). Malgré le succès de ces journées, nombreux agents grévistes dans les établissements, résistant aux pressions des petits chefs locaux de toute espèce, la région reste sourde aux revendications des personnels, comme l'état est resté sourd aux millions de manifestants lors des retraites.

Les raisons de la colère :

Récupération RTT en cas d'absence (maladie, accident de travail, congés bonifiés)

En clair, tout agent absent, dès lors que sa journée de travail dépasse 7 heures, doit récupérer. Pour une journée de 8 heures, il doit récupérer une heure durant les périodes de RTT.



Imposition de la journée discontinue pour tous les agents.

Le temps de repas n'est plus compris dans le temps de travail. Ce qui rallonge considérablement le temps de présence des personnels. (*environ 170 de travail effectif en plus, comparé à un agent des collèges, et autant de temps de présence en établissement*).

Le nombre de jours de permanence n'est plus limité.

Michel Prud'homme (DRH) a évoqué la possibilité de 30 à 35 jours de travail hors temps scolaire. Rappelons qu'ils sont de 20 jours pour les agents du Val de Marne.

Les jours fériés ne sont plus décomptés quand les agents travaillent avant ou après.

Ce qui était le cas pour tout personnel travaillant en établissement scolaire, selon les règles en vigueur à l'éducation nationale, les agents ne pouvant choisir leurs périodes de congés. *Entre 32 et 56 heures de travail par an, selon les années (à rajouter aux 180 heures)*

10 minutes par jour de pause habillage/déshabillage.

Comme les agents peuvent sortir durant leur pause repas, ils ont donc droit à 2 minutes 30 pour se changer. Au mieux, cinq minutes le matin, cinq minutes le soir.

Rôle hiérarchique accentué de l'agent chef qui peut désormais rédiger des rapports contre ses collègues, les surveiller, participer à leur évaluation.

Nous savons que ce genre d'agent existe au conseil général, encouragé par leur hiérarchie directe et soutenu par la DRH du département.

Ensemble restons attentifs à ce que ce type de politique ne nous tombe pas sur la tête.

Soutenons nos collègues agents des Lycées !